Image not found or type unknown

retraite minimum contributif

Par **bernouchette**, le **20/07/2012** à **13:00**

Je perçois une retraite mensuelle CARSAT de 660.73 brut
à peine 300 euros brut en complémenaire pour 173 trimestre validés
j'ai entendu parlé d'un minimum contributif de 678.50 versées par les caisses de retraite
ai-je droit à ce minimum contributif.... je n'atteint pas les
1005 euros de retraite mensuelle
avec mes remerciements pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés